

## ANNEXE 6

### Tableau récapitulatif des horaires du lycée

	Classes entrantes : Secondes Pro et seconde G et T	Classes de 1 <sup>ère</sup> et Terminales
<b>Lever</b>	7h00	
<b>Accueil au petit déjeuner</b>	7h à 7h30	
<b>Sortie du self</b>	Avant 7h45	
<b>Rangement des chambres</b>	De 7h45 à 7h55	
<b>Cours</b>	8h00 à 10h40	
<b>Récréation</b>	10h40 à 11h00	
<b>Cours</b>	11h00 à 12h45	
<b>Si pas cours sur la période 8h00 à 12h</b>	Etude surveillée en salle d'étude ou CDI ou Salle info- libre service (1) <b>Rappel : le dortoir-étude est non accessible à tous les élèves sur ce créneau horaire</b>	
<b>Accueil au déjeuner</b>	A partir de 12h (pour les élèves n'ayant pas cours en dernière heure de la matinée) ou 12h45 jusqu'à 13h15	
<b>Sortie du self</b>	Avant 13h30	
<b>De 13h30 à 14h</b>	Sortie libre de l'établissement si autorisation parentale (élèves mineurs)	
<b>Cours</b>	14h00 à 16h40	
<b>Si pas cours sur la période 14h00 à 16h40</b>	Etude surveillée en salle d'étude ou CDI ou Salle info. libre service (1)	- Etude en dortoirs pour les internes avec ambiance de travail ou en salles d'étude pour les ½ p et externes (sortie possible en fin de cours) <u>ou</u> - sortie libre de l'établissement si autorisation parentale pour les élèves mineurs (inscription obligatoire auprès de la vie scolaire avant départ) (2)
<b>Après 16h40</b>	<b>De 16h40 à 18h45</b> : activités de club, accès aux dortoirs (sauf classes de seconde), au CDI, au foyer, aux études ou assister à des réunions ou conférences, sortie libre de l'établissement si autorisation parentale (élèves mineurs).	
<b>Le mercredi</b>	<b>Ouverture des chambres</b> à 14h pour les 1 <sup>ères</sup> et Terminales et à 16h pour les Secondes <b>Possibilité de rentrer chez soi l'après-midi</b> avec retour au lycée possible à 19h, 21h ou le jeudi matin à la première heure de cours. * * L'inscription de l'horaire de retour, auprès de la vie scolaire, est obligatoire en début de semaine.	
<b>Accueil au dîner</b>	18h45 à 19h15	
<b>Sortie du self</b>	Avant 19h30	
<b>Etude obligatoire</b>	19h45 à 20h45 (en dortoir)	
<b>Temps libre</b>	20h45 à 21h15	
<b>Extinction des feux</b>	21h45	22h30 (activités silencieuses 21H45/22H30)

(1) après inscription à la vie scolaire

(2) ces sorties de l'établissement débutent à la fin du dernier cours et s'arrêtent avant la reprise du cours suivant